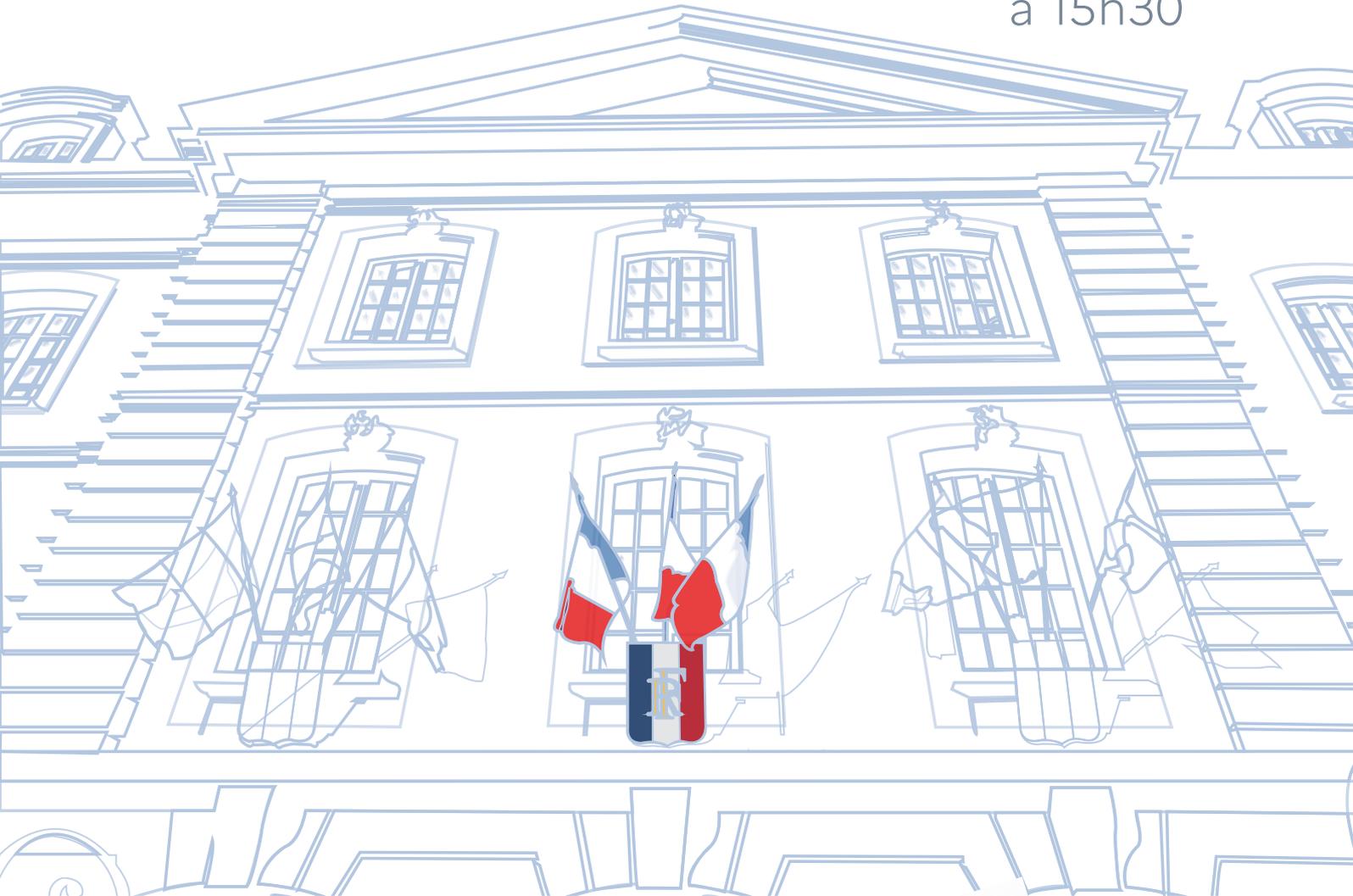




**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Point presse
21 juillet 2020
à 15h30



L'ÉTAT EN MOSELLE AU SOUTIEN DE L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL

Plus de 20 millions d'euros de subventions
accordées aux collectivités locales
mosellanes depuis le 1^{er} janvier 2020





SOMMAIRE

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	2
Les chiffres en Moselle	2
La répartition des subventions	2
Lancement d'un second appel à projet pour le financement de nouveaux projets	3
QUELQUES EXEMPLES DE PROJETS FINANCÉS EN 2020	4
Dans le cadre de la DETR	4
Dans le cadre de la DSIL	4
Action Cœur de Ville	5
Contrats de ruralité	5
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	6

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

En cette année bouleversée par la crise sanitaire qui touche depuis plusieurs mois notre pays et l'économie mondiale dans son ensemble, l'État maintient et renforce l'investissement public local, en soutenant financièrement les projets d'investissement portés par les collectivités locales, qui, aux côtés de l'État, sont mobilisées pour répondre aux besoins de nos concitoyens, et faire vivre le service public.

La DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux), la DSIL (dotation de soutien à l'investissement public local), la DSID (dotation de soutien à l'investissement des départements) et le FNADT (fonds national d'aménagement et de développement des territoires) constituent les principales aides à l'investissement allouées aux collectivités.

Grâce à l'ensemble des chantiers financés dans ce cadre, les collectivités vont pouvoir démarrer sans délai leurs travaux et soutenir les entreprises, et la relance de l'économie nationale et locale.

Les chiffres en Moselle

Au 1^{er} juillet 2020 ce sont **près de 21 millions d'euros** (20 964 994 €) de subventions qui, au 15 juillet 2020, ont déjà été allouées aux collectivités mosellanes, permettant le financement de 294 projets pour un montant total de travaux de plus de 68 millions d'euros injectés dans le soutien à l'économie.

La répartition des subventions

Les subventions ont été réparties de la manière suivante :

- **9 889 867 € au titre de la DETR, pour 203 dossiers**, dont 26 à plus de 100 000 euros, pour un total d'investissement de plus de 35 millions d'euros.
- **6 616 254 € au titre de la DSIL pour 37 dossiers**, répartis comme suit :

2 117 188 € pour 12 dossiers dans le cadre des contrats de ruralités signés en 2017 avec 9 EPCI mosellans ;

2 987 595 € pour 20 dossiers dans le cadre des grandes priorités d'investissement (rénovation thermique mobilité, transité énergétique, construction et rénovation des bâtiments scolaires, mises au normes des bâtiments publics) ;

1 511 471 € pour 5 dossiers dans le cadre du programme Action Cœur de ville

Pour un total d'investissement de plus de 33 millions d'euros, directement injectés dans l'économie de la relance.

Très prochainement, ce sont également 4 458 873 € qui vont être notifiés au bénéfice des 8 collectivités mosellanes, pour 17 dossiers, au titre de la DSID, du FNADT (contrat de plan État-région) et de la DPV (dotation politique de la ville). Pour un total de 27 millions d'investissement injectés dans le soutien à l'économie.

Lancement d'un second appel à projet pour le financement de nouveaux projets

L'année 2020 ayant également connu le renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, **Didier MARTIN, préfet de la Moselle, a souhaité le lancement d'un second appel à projet dès le 2 juillet 2020**, au lendemain du second tour des élections,

afin de permettre aux nouvelles municipalités de déposer, durant tout l'été, de nouvelles demandes de subventions, afin que, dès la rentrée de septembre 2020, de nouveaux dossiers puissent être financés.

Au total, une enveloppe de 6 310 348,06 € (5 743 150 € au titre de la DETR et 567 198 € de la DSIL) reste disponible pour financer ces nouveaux projets au cours du second semestre 2020.

Par ailleurs, la loi de finances rectificative, actuellement en cours de discussion au Sénat dans le cadre du plan de relance et du soutien aux collectivités locales, **prévoit l'abondement, dans le cadre du plan de relance, de la DSIL à hauteur d'un milliard d'euros au niveau national, passant de 0.6 à 1.6 milliards d'euros.**

Sous réserve du vote à venir et des instructions quant à la mise en œuvre de cet abondement, cette DSIL sera orientée spécifiquement vers les objectifs de la relance économique, notamment la transition énergétique, la rénovation thermique des bâtiments publics ou la santé.

Une enveloppe complémentaire sera donc allouée aux collectivités mosellanes, pour soutenir leurs projets dès la rentrée 2020.

QUELQUES EXEMPLES DE PROJETS FINANCÉS EN 2020

Dans le cadre de la DETR

Priorité donnée aux projets relatifs à la construction, la réhabilitation, l'équipement, l'extension ou la sécurisation des bâtiments scolaires : 60 projets financés

- Création d'un équipement périscolaire et d'une médiathèque à Bousse (tranche 1) : subvention de 212 944 € (30%) pour un montant de travaux de 709 815 €
- Construction d'une nouvelle école élémentaire aménagements intérieurs (tranche 2) à Rurange-lès-Thionville: subvention de 123 674,64 € (25,00 %) pour un montant de travaux de 494 698,58 €

Des projets favorisant l'accès aux services

- Communauté de communes Houve-Pays Boulageois : aménagement de la future structure labellisée France Services à Boulay : subvention de 37 731,98 € (60,00 %) pour 62 886,63 € de travaux
- Accueil d'un service public à Valmont : subvention de 7 450,00 € (50,00 %) pour une dépense de 14 900,00 €
- Restructuration de l'ancienne mairie pour y implanter le nouveau commissariat de police à Sarrebourg (tranche 2) : subvention de 250 000,00 € (30%) pour un montant de travaux de 823 100,00 €

Au titre de la transition énergétique et écologique, 20 projets de rénovation de l'éclairage public (remplacement luminaires sodium par des LED) par exemple à Burlioncourt, Roupeldange, Hultheuse, Retonfey, Woippy, etc.

Au titre de la rénovation des bâtiments publics, 17 dossiers (ex : mairie ou salles communales par exemple à Château-Salins, Créhange, Bibiche, Kerbach, etc.)

Dans le cadre de la DSIL

Grandes Priorités Thématiques (rénovation thermique, mobilité, mise aux normes des bâtiments publics ..) :

- Construction d'un périscolaire dans le cadre de la création d'un nouveau groupe scolaire à Laquenexy (tranche 2) : subvention de 260 508 € (20,00%)
- Construction de logements pour les seniors à Imling : subvention de 175 783€ 25,00% pour 703 133 € de travaux
- Mise en accessibilité de 64 arrêts du réseau Le Met' sur 14 communes de Metz-Métropole : subvention de 197 248 € (23,00%) pour un investissement de 857 600 €
- Création d'une liaison douce entre Rombas et Amnéville (CCPOM): subvention de 246 710 € (20,00%) pour 1 233 552 € de travaux
- Rénovation thermique du centre aquatique de communautaire (communauté d'agglomération Portes de France-Thionville) : subvention de 102 000€ pour 304 000€ de travaux)

Action Cœur de Ville

- Requalification du parvis de l'hôtel de ville et des abords du château Barrabino à Forbach : subvention de 325 747 € (40,00%) pour un investissement de 814 367 €
- Reconstruction du gymnase et de la salle Jean Burger à Thionville : subvention de 929 990 € (10%) pour un montant de travaux de 9 299 903 €
- Mise en place d'une signalisation dynamique des parkings à Sarreguemines : subvention de 131 839€

Contrats de ruralité

- Création d'une maison d'assistantes maternelles à Goin : subvention de 171 231 € (40%) pour un investissement de 428 077 €
- Création village de gîtes et camping à Dabo par la communauté de communes de Phalsbourg : subvention de 400 500 € (13%) pour 3 204 000 € de travaux
- Création d'un FESAT porté par la communauté de communes du District urbain de Faulquemont : 500 000 € (20%) pour 2 500 000 € de travaux
- Rénovation de la toiture de la citadelle de Rodemack (communauté de communes de Cattenom et environs) : subvention de 125 572€ sur un montant de travaux de 418 575 €

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

La liste des dossiers subventionnés chaque année est mise en ligne sur le site de l'Etat en Moselle chaque année avant le 30 septembre : www.moselle.gouv.fr

Les collectivités peuvent également y retrouver toutes les informations utiles pour déposer leur dossier de demande de subvention : rubrique « Politiques publiques - Collectivités territoriales », sous-rubrique « Subventions » : <http://www.moselle.gouv.fr/Politiques-publiques/Collectivites-territoriales/Subventions>

**Soutien de l'Etat aux collectivités de Moselle depuis 2015
(soutien aux projets d'investissement- DETR-DSIL-FNADT-DPV)
Au 31.12.2019**

	2015	Nb dossiers	2016	Nb dossiers	2017 (Après gel)	Nb dossiers	2018	Nb dossiers	2019	Nb dossiers
DETR	12 328 941	347	12 268 679	355	15 243 566	398	16 509 162	431	15 836 331	412
DSIL enveloppe 1 Grandes priorités			6 950 981	121	6 510 199	145	4 002 876	27	3 033 262	26
DSIL env 2 centre bourg (2016) contrat ruralité (2017-2018)			5 943 148	28	2 355 563	21	3 050 034	17	3 164 660	16
DSIL Métropole							6 235 500	17	490 000	1
DSIL Cœur de ville							475 941	3	1 433 968	5
DSID									3 010 458	1
DPV	1578 794	11	1 731 357	17	2 144 563	9	2 068 177	10	2 073 449	14
FNADT CPER- Pacte Lorraine	2 036 128	5	2 849 067	7	667 483	3	721 530	11	1 034 608	3
FNADT Massif des Vosges	85 000	2	190 679	2	45 000	1	30 000	1	95 000	1
Total	16 028 863	365	29 933 911	530	26 966 374	577	33 093 220	517	30 171 736	479

Au total 136 194 104€ de subventions allouées aux collectivités locales depuis 2015



@Prefet57



Préfet de la Moselle



www.moselle.gouv.fr

Cabinet du préfet de la Moselle
Service départemental de la
communication interministérielle
Tél : 03 87 34 87 25 / Mél : pref-communication@moselle.gouv.fr